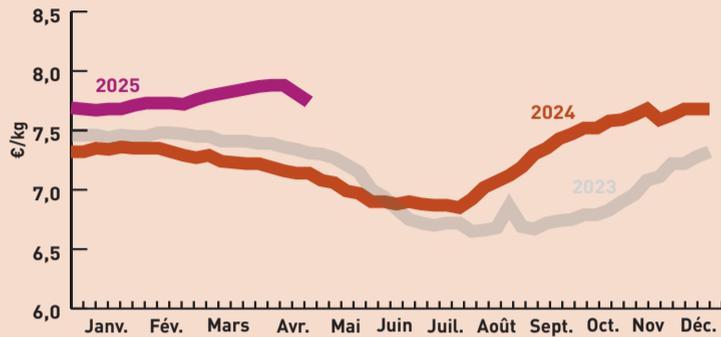


## Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 12/05/25 au 18/05/25				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	9,03 €	-	-
R	-	8,06 €	7,04 €	-
O	-	7,74 €	6,66 €	5,16 €

### Veaux rose clair 0 - Cotations FranceAgriMer



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 19/05/25 au 20/05/25			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (min-max)			Race mixte (+60 kg) 455-515 €	Croisé mixte (40-45 kg) 160-200 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	480-570 €	350-420 €	260-300 €	160-200 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	600-690 €	430-520 €	330-390 €	220-240 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	700-790 €	540-600 €	390-500 €	240-310 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	345-415 €	315-375 €	265-320 €	215-250 €

## Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 12/05/25 au 18/05/25			
Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,45	0,00	0,00

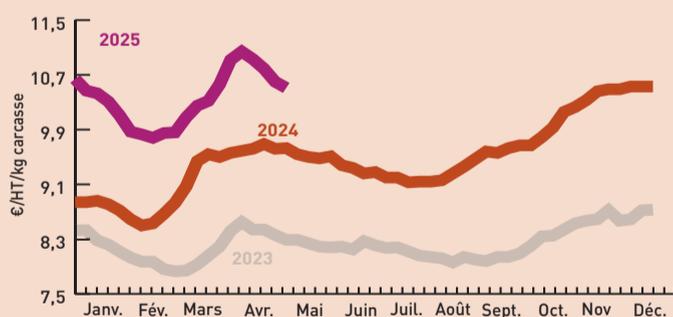
Marché de congélation. Très peu de demande en frais.

## Ovins

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 <sup>e</sup> quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 12/05/25 au 18/05/25				
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,86 €	10,51 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,77 €	10,21 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	10,44 €	-

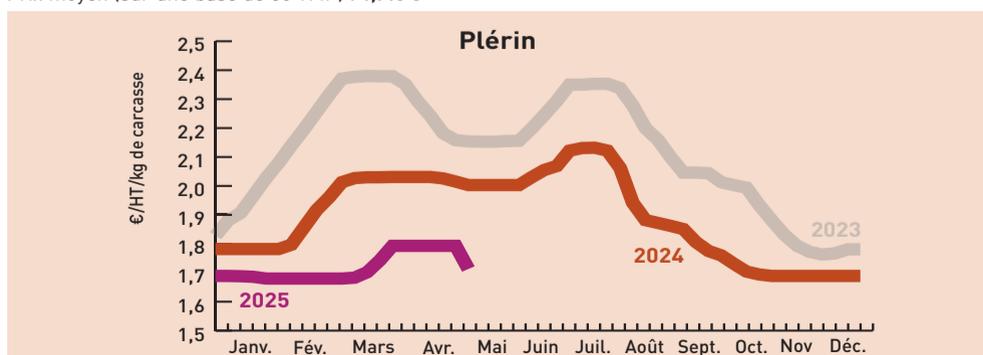
Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 <sup>e</sup> quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 12/05/25 au 18/05/25	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,51 [-0,09]	11,31 [-0,05]

### Prix moyen pondéré des agneaux



## Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 230 porcs présentés) Cotations du 19/05/2025	
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) :	1,713 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 09/05/25 au 15/05/25	
Prix moyen pondéré (sur une base de 56 TMP) :	2,06 € [-0,01] /carcasse euros

## LM CONSULT AURA

SAS au capital de 19 000 €  
Siège social : SAINT-ETIENNE (42000)  
12-14 rue Gustave Delory  
RCS SAINT-ETIENNE 829 063 809

### Nomination d'un commissaire aux comptes

L'A.G.O.A. du 21.03.2025 de la société a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société AACI AUDIT, SARL inscrite sur la liste des commissaires aux comptes établie par la compagnie régionale de LYON dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42000) 26 avenue de Verdun (RCS SAINT-ETIENNE 940 197 403). Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.  
LE PRESIDENT

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 17 mai 2012, Monsieur André Jean PELLET, en son vivant retraité, demeurant à ROANNE (42300) 13 Chemin Bourgeois. Né à VILLE-REST (42300), le 18 juillet 1943. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à ROANNE (42300) (FRANCE), le 19 février 2025.

A consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie RIGNAUX, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée "Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3bis rue Emile Noirot, le 1er avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Emilie RIGNAUX, Notaire à ROANNE (42300) 3 bis rue Emile Noirot, référence CRPCEN: 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## CH2B HOLDING

S.A.S. au capital de 2 562 000 €  
Siège social : Zone Industrielle du Bec - Rue Antoine Lavoisier  
LE CHAMBON FEUGEROLLES (Loire)  
R.C.S. SAINT ETIENNE 840 280 069

### Modification

Par une A.G.O.A. en date du 13 mai 2025, les actionnaires de la société ont pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société « BOURBON CHRISTIAN AUDIT ».

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.  
LE PRESIDENT

## LA MASIA EPICERIE

### Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/04/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination Sociale :** LA MASIA EPICERIE

**Forme :** SASU

**Capital social :** 500 €

**Siège social :** 30 RUE de la Loire, 42700 FIRMINY

**Objet social :** epicerie alimentation générale et vente de boissons alcoolisées.

**Président :** M. Karim RAHMANI demeurant 30 rue de la Loire, 42700 FIRMINY

**Clause d'agrément :** Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

**Clause d'admission :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

## MAIRIE DE BOURG ARGENTAL

### Enquête publique

M. le Maire de Bourg-Argental (Loire) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit Balay, également dénommé Dame Ballet, par arrêté municipal en date du 05 mai 2025.

L'enquête se déroulera du vendredi 6 juin 2025 8h30 au vendredi 20 juin 2025 16h30 inclus.

Le dossier d'enquête est consultable en mairie de Bourg-Argental aux jours et heures d'ouverture au public :

- lundi, mercredi, vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
- mardi, jeudi, de 8h30 à 12h00

Madame Gisèle LAMOTTE a été désignée Commissaire enquêtrice. Elle recevra le public en mairie de Bourg-Argental le :

- vendredi 20 juin 2025 de 14h00 à 16h30.  
Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par courrier à l'adresse suivante: Mairie de Bourg Argental, Place de l'Hôtel de Ville, 42220 Bourg Argental, à l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice.

## SAS GRANGE ENERGIE

### Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à CRAINTILLEUX (Loire), du 15/05/2025, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** « SAS GRANGE ENERGIE ».

**Forme :** Société par actions simplifiée.

**Siège social :** 140 route de Veauchette - 42210 CRAINTILLEUX.

**Objet :** La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles et ruraux ; Achat et vente de tous végétaux ; Toutes prestations administratives.

**Date de clôture de l'exercice social :** 31 décembre.

**Capital :** 3.000 Euros.

**Durée :** 99 ans.

**Transmission des actions :** En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

**Direction et administration de la société :** Président : M. Emmanuel GRANGE : 140 route de Veauchette - 42210 CRAINTILLEUX.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).



## LES VERGERS DE CREVIEUX

SAS en liquidation au capital de 5000 €  
Siège social et de liquidation : 501 che des sources 42320 VALFLEURY  
908 287 766 RCS de Saint-Etienne

### Clôture de liquidation

Le 15/05/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. VACHON Daniel, demeurant 501 chemin des Sources 42320 Valfleury pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour sur les comptes clos au 31/12/2024.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne.  
Radiation au RCS de Saint-Etienne

Suite des annonces légales en page 28

La totalité de la page  
Foires et marchés  
de cette semaine est à retrouver sur  
**paysansdelaloire.fr**

Paysans de la Loire du vendredi 23 mai 2025

Suite des annonces légales de la page 27



## SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 42 25 0119 01** : superficie totale : 57 a 14 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : CHAVANAY (57 a 14 ca) - '0001 CUMINAILLE' : B-3396 - 'CUMINAILLE' : B-3490-3492-3613-3615-3617. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 42 25 0114 01** : superficie totale : 1 ha 22 a 77 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : DOIZIEUX (1 ha 22 a 77 ca) - '0011 CHE DU COUCHANT' : AH-386(J)-386(K). Zonage : N. Occupation : Occupée pour partie

**AS 42 25 0118 01** : superficie totale : 1 ha 68 a 53 ca dont 14 a 86 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ (1 ha 68 a 53 ca) - '4356 RTE DE LA TALAUDIÈRE' : C-149 - 'AUX GRELONS' : C-153-154-155 - 'Aux Grelons' : C-1140-1143-1145. Zonage : A. Occupation : Occupée pour partie

**AS 42 25 0115 01** : superficie totale : 1 ha 83 a 00 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-CHAMOND (1 ha 83 a 00 ca) - 'LA TERRASSE' : 111AY-143 - 'LA GARENNE' : 111AZ-46-47-48. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 42 25 0120 01** : superficie totale : 1 ha 93 a 95 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : PLANFOY (1 ha 93 a 95 ca) - '0230 CHE DU VIGNOLET' : AK-228 - '0235 CHE DU VIGNOLET' : AK-296-297-298 - 'LE VIGNOLET' : AK-72-200-224-226-230-290-294-295-299-300-301. Zonage : N, U. Occupation : Occupée pour partie

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'ÉGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **07/06/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr).

## CUMA INTERCOMMUNALE DE CHAZELLES SUR LYON

Société coopérative agricole à capital variable  
Siège social : Mairie  
42140 CHAZELLES SUR LYON  
Agrément n° 42073  
RCS de ST ETIENNE 388 881 500

### Clôture de liquidation

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 4 avril 2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le compte de liquidation sera déposé au GTC de St Etienne.

Les liquidateurs, Patrice Grange et Jacques Blanchard.

## SCI FERGA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 € €  
Siège Social rue Victor Hugo  
SAINT-GENEST LERPT (42530)  
RCS ST ETIENNE : 535035828

### Changement de gérance

Aux termes d'une AGE en date du 20/12/2024, il a été décidé de nommer aux fonctions de co-gérants M. Jean Pierre GAGNAIRE demeurant à ST GENEST LERPT (42530) 2 rue Victor Hugo et M. Maxime GAGNAIRE demeurant à ST GENEST LERPT (42530) 1 Imp. Jacqueline Auriol par suite du décès de Mme Annie GAGNAIRE.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour Avis  
La gérance.

## 6VGF

S.A.S.U. au capital de 1 000 000 €  
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)  
3 Allée Michael Faraday - Stelytec  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 934 661 141

### Transfert du siège social

Suivant décision en date du 26 mars 2025, l'actionnaire unique de la société a décidé de transférer le siège social à LA TALAUDIÈRE (Loire) Pôle de la Viande - 55 Allée de la Halle, et ce avec effet au 26 mars 2025. Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE

Le Président

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

## CM TRADE

SASU au capital de 1000 €  
Siège social : 16 RUE CAMELINAT  
42000 SAINT-ETIENNE  
Modification au RCS de SAINT-ETIENNE  
834056418

### Modifications

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 18/05/2025, il a été décidé de :  
> modifier l'objet social comme suit : Désinfection et nettoyage des surfaces et de locaux spécifiques. Et plus généralement toutes les opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tout objet similaire, connexe, ou complémentaire susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement, à compter du 18/05/2025, de proroger la durée de la société de 99 ans soit jusqu'au 01/05/2124.

> modifier la dénomination sociale qui devient : ECOSAN entraînant le changement de sigle en Ecosan, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 19/05/2025.

Modification au RCS de SAINT-ETIENNE.

## INSOLITE EVASION

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5.000 €  
Siège social : 663 Chemin du Tremplin  
42660 LE BESSAT

### Avis de constitution

ACTE : sous signature privée du 15/05/2025

FORME : SARL  
DENOMINATION : INSOLITE EVASION  
SIEGE SOCIAL : 663 Chemin du Tremplin - 42660 LE BESSAT

OBJET : L'organisation, l'encadrement et l'animation d'activités sportives de pleine nature ; L'organisation, l'encadrement et l'animation d'activités sportives et de détente pratiquées en salle ; Exploitation d'une balneo bois : exploitation de bains de vapeur et de bains d'eau chaude ; Prestation d'hébergement assortie le cas échéant de services à caractère para-hôtelier.

DUREE : 99 ans  
CAPITAL : 5.000 €

GERANCE : Aurélie ROUSSE, demeurant à SAINT JOACHIM (44720) 43 Rue de la Rinais,

Jérôme GRIMAUD, demeurant à SAINT JOACHIM (44720) 43 Rue de la Rinais.

IMMATRICULATION : au RCS de ST-ETIENNE



## RSAL INVEST

### Constitution

Par acte SSP du 15/05/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RSAL INVEST

Objet social : La détention de titres de société, la prise d'intérêt et de participation dans toutes sociétés, groupements, entreprises et projets commerciaux, industriels, financiers, mobiliers et immobiliers, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, tous rôles commerciaux et financiers, l'étude et le conseil en matière de développement d'entreprises, ainsi que toutes activités similaires ou semblables ; La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ; L'animation effective de sociétés filiales ou sœurs, la participation active à la conduite, à la politique, à la direction, à la gestion, à la coordination et au contrôle de ses filiales et participations ; et la prestation de services administratifs, techniques, comptables, informatiques, financiers, commerciaux, immobiliers, ressources humaines et d'organisation ; La prise, l'acquisition, l'exploitation, la concession ou la cession de toutes marques, de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou pouvant contribuer à l'équilibre économique de la société.

Siège social : 4 Chemin de la Provende 42800 Saint-Martin-la-Plaine.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. AFONSO Luis, demeurant 3 rue de la Poire Ferminand Gaillard 42800 Rive-de-Gier

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action ouvre droit à une voix.

Clause d'agrément : Toute Cession (en ce compris toutes mutations), à titre onéreux ou gratuit, d'actions, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Saint-Etienne

## CHRONIQUE JURIDIQUE |

# Décès du preneur et transmission du bail

Lorsqu'un preneur à bail décède, le bail rural continue au profit de son conjoint, partenaire de Pacs, de ses ascendants et de ses descendants participant à l'exploitation ou y ayant participé effectivement au cours des cinq années avant le décès. En cas de demandes multiples, le tribunal se prononce en considération des intérêts en présence et de l'aptitude des différents demandeurs à gérer l'exploitation et à s'y maintenir. (Article L. 411-34 al.1 du code rural)

Le bailleur peut demander la résiliation du bail dans les six mois à compter du jour où le décès est porté à sa connaissance lorsque le preneur décédé ne laisse pas de conjoint, de partenaire d'un pacte civil de solidarité ou d'ayant droit réunissant les conditions d'exploitation exposées ci-dessus. (Article L. 411-34, al.3 du code rural)

Que se passe-t-il lorsque le preneur décède sans laisser de successeur répondant à la condition d'exploitation posée par l'article L411-34 du code rural et que le bailleur ne demande pas la résiliation du bail ?

Dans ce cas, le droit au bail passe aux héritiers ou légataires universels du preneur décédé. Ce droit peut être attribué à l'un d'eux par le tribunal paritaire, qui, en cas de demandes multiples, se prononce en considération des intérêts en présence et de l'aptitude des différents demandeurs à gérer l'exploitation et à s'y maintenir. La solution n'est pas nouvelle, la cour de cassation l'avait déjà posée dans une décision du 27 juin 1979 (3e Civ., 27 juin 1979, n° 78-12.090, Bull. n°143), elle vient de la rappeler dans un arrêt du 9 janvier 2025 (3e Civ., 9 janvier 2025, n°23-13.898). ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 février 1986, Monsieur Claude Jean Marie FORESTIER, en son vivant retraité, demeurant à ROANNE (42300) 16 rue Beaulieu. Né à BOURG-DE-THIZY (69240), le 18 septembre 1930. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à ROANNE (42300) (FRANCE), le 12 février 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée "Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noirot, le 3 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Virginie VIAL, Notaire à Roanne (42300), 3 Bis rue Emile Noirot, référence CRPCEN: 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à SAINT-ETIENNE du 5 juin 1996, Madame Maria Marcelle BONNET, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gaëtan POYET, Notaire associé de la SELARL « Laurence ZILIC-BALAY, Sophie SABOT-BARRET, Gaëtan POYET et Mathilde GOUTORBE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à MONISTROL SUR LOIRE, le 14 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. L'expédition de ce procès-verbal et la copie du testament ont été déposés au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT ETIENNE.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Gaëtan POYET, Notaire à MONISTROL-SUR-LOIRE (43120), 15 Bd François Mitterrand, Les Terrasses du Mazel, référence CRPCEN: 43053.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## ASTERIUM

Société par actions simplifiée au capital de 1.200 euros  
Siège social : 9, Allée du Vorzelas – LA FOUILLOUSE (42480)

### Constitution

ACTE : sous signature électronique le 15/05/2025

FORME : S.A.S.  
DENOMINATION : ASTERIUM  
SIEGE SOCIAL : 9, Allée du Vorzelas – 42480 LA FOUILLOUSE

OBJET :

- Promotion immobilière  
- Marchand de biens immobiliers  
- L'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans  
CAPITAL : 1.200 €

PRESIDENTE : La société ZAAP, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 €. Siège social : 9, Allée du Vorzelas – 42480 LA FOUILLOUSE, immatriculée au RCS SAINT-ETIENNE sous le numéro 844.984.237.

DIRECTRICE GENERALE : La société DRALLIAG, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 380.000 €, siège social : 18, Chemin du Pré d'Agon – LA FOUILLOUSE, immatriculée au RCS SAINT-ETIENNE sous le numéro 884.421.819.

Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément des actionnaires.

IMMATRICULATION : RCS SAINT ETIENNE (42)

## CUMA DU GAYCOLON

Société coopérative agricole à capital variable  
Siège social : Mairie  
42190 ST HILAIRE SOUS CHARLIEU  
Agrément n° 14263  
RCS de ROANNE 332 159 326

### Clôture de liquidation

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 20 février 2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au GTC de Roanne.

Les liquidateurs, Henri Thevenet et Nicolas Valorge.